



## Sommaire

Agenda, Fêtes cet été .....	2
Horaires de la mairie .....	2
Installation du conseil municipal élu .....	3
Tribune de l'opposition.....	3
Un budget communal sous contrôle ...	4
Ecole, histoire d'un troisième trimestre pas comme les autres .....	5
Une belle aventure humaine .....	6
Les Petits déjeuners du Maire .....	7
Marché communal cet été .....	7
Fusion des clubs de foot FC St-Laurent/St-Gervais et FC Coteaux du Bourgeois .....	7
Pour un été serein... entre voisins... et en vacances .....	8
Restons en contact .....	8

## Mot du maire



Chers Saint-Laurentais et Saint-Laurentaises,

**A** l'occasion de la parution de ce nouveau Bulletin municipal, je peux enfin vous remercier pour le renouvellement de votre confiance à l'occasion du scrutin du 15 Mars dernier. L'élection du Maire et des Adjointes par le Conseil municipal, comme l'exige la loi, a eu lieu le 25 Mai dernier, à huis clos, confinement oblige. Les différentes commissions sont désormais en place, les conseillers délégués sont nommés et tout le monde est à son poste.

Le confinement ne nous a pas empêché de travailler : tout en gérant le fonctionnement habituel des Services dans le respect des conditions sanitaires imposées, nous avons préparé la rentrée scolaire progressive des 11, 18, 25 Mai et 22 Juin, organisé efficacement la distribution des masques et préparé le Conseil municipal du 8 juin au cours duquel les premiers investissements ont été présentés. Il a également été décidé de ne pas augmenter les taux de taxes foncières cette année encore et de ne pas majorer les indemnités des élus (malgré une modification de la loi qui l'autorisait). La vie de la Commune ne s'est jamais interrompue malgré des conditions difficiles auxquelles nous n'étions pas préparés.

La pandémie nous a heureusement épargnés pour le moment mais n'est pas terminée hélas ; il faut donc continuer à nous protéger en attendant des jours meilleurs. Je ne peux que vous encourager à prendre bien soin de vous, de vos proches et vous souhaiter un très bel été.

*Votre Maire, Jean-Pierre Suberville.*

## Bilan 2019 et prévisions 2020 p. 4



## Petits déjeuners du maire en toute simplicité p. 7



## Ecole, tous mobilisés pour lutter contre la pandémie p. 5

### Agenda

#### Pas de fête cet été.

En raison des contraintes sanitaires imposées pour lutter contre la Covid 19, les associations ont décidé d'annuler les manifestations prévues cet été :

Marchés du terroir des 10, 24, 31 juillet et 14, 28 août.

Fête locale des 7 au 10 août

Seul le **marché** aura lieu (voir article) :

**Dimanche 9 août.**

Les manifestations de la rentrée sont maintenues, sous réserve.

#### Septembre

**Vendredi 18**

Loto, par le Comité de jumelage, Annulé

**Dimanche 20**

Vide-grenier, par le Comité de jumelage, salle des fêtes.

#### Octobre

**Samedi 10**

Soirée Gerbaude, repas dansant, par l'association des St-Laurent de France, salle des fêtes

**Samedi 10 et dimanche 11**

Championnat de France 6h TT, Lacs de St-Laurent

**Dimanche 18**

Marché communal

Loto, par le Club de l'amitié

Salle des fêtes

**Samedi 31**

Halloween, par l'AAPE

#### Novembre

**Vendredi 6 au dimanche 8**

Bourse aux vêtements, par l'AAPE parents d'élèves

**Samedi 14 et samedi 28**

Soirée bavaroise, par le Comité des fêtes

**Dimanche 15**

Marché communal

**Vendredi 27**

Loto, par le FC du Alliance du Moron

### Anim'été

Le camion d'Anim'été sera présent sur la place de l'Europe, lundi 10 août, de 14 h à 17 h. Les jeux proposés sont pour tout public et encadrés par des animateurs.



### La commune a sa page Facebook

Au lendemain de l'élection du 15 mars, la municipalité a mis en place une page Facebook comme elle s'y était engagée dans son programme.

Ce nouveau moyen de communication permet ainsi d'informer de manière plus réactive les habitants. Ce dispositif fut très utile dans cette période de confinement pour communiquer notamment sur la rentrée des classes, la distribution des masques, les avis de tempête...

Toutefois, pour recevoir les alertes de parution, il convient d'être déjà membre de Facebook et de devenir ami avec la page. N'hésitez plus.

<https://www.facebook.com/Commune-de-Saint-Laurent-dArce-108913540739572/>

### Mairie

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi et vendredi

8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30

mercredi : 8.30 à 12.00.

### Cimetière

Novembre au 20 juin : 8 h à 18 h

21 juin à octobre : 8 h à 20 h

### Site internet de la commune

Retrouvez sur le site internet de la mairie de Saint-Laurent d'Arce l'actualité de la commune, les compte-rendus du conseil municipal, les menus de la cantine...

à l'adresse suivante : <http://www.saintlaurentdarce.fr>.

Tout comme le panneau lumineux, il est mis à jour régulièrement par l'équipe de la commission communication.

Pour toutes informations à mettre en ligne, envoyer un mail à [contact@saintlaurentdarce.fr](mailto:contact@saintlaurentdarce.fr)

## Installation du conseil municipal élu

*Les 26 mai et 9 juin, le conseil municipal élu le 15 juin a enfin pu élire le maire, les adjoints, les conseillers délégués et mettre en place les commissions.*

**C**e 26 mai, dans des conditions inédites, les nouveaux conseillers municipaux ont élu Jean-Pierre Suberville, maire, avec 12 voix contre 3.

Cette réunion s'est déroulée à huis clos. La salle avait été aménagée pour que les règles de distanciation et d'hygiène soient respectées entre les participants. Trois caméras ont retransmis en direct la séance, via le dispositif mis en place par Gironde Numérique, pour permettre aux habitants de la suivre.

Marc Bousseau et Catherine Delagarde, ont ensuite été élus avec 12 voix contre 3, respectivement 1er et 2ème adjoint.

Pour terminer ce conseil d'installation, le maire a lu la charte de l'élu. Une photo a été prise à l'issue de la réunion, au centre le maire, entouré de ses deux adjoints.

### Conseil du 9 juin

Lors du Conseil du 9 juin, M. le Maire a proposé de nommer Claude Boyer, Gilbert Sicot et Guy Montegnies, conseillers délégués. Le premier sera plus particulièrement en charge du cimetière, le second des cérémonies et du patrimoine et le troisième des affaires scolaires.

Puis, les conseillers municipaux ont



*De gauche à droite, Hélène Benoit, James Roger, Bruno Gleyal, Aurélie Bastide-Fredon, Lionel Vignes, Pascale Plantey, Marc Bousseau, Claude Boyer, Jean-Pierre Suberville, Maryse Mallet, Catherine Delagarde, Gilbert Sicot, Elisabeth Fernandes, Magali Morard.*

pu proposer leur candidature pour participer aux différentes commissions. Les vice-présidents seront élus lors de la première réunion. Pour voir le détail de la composition des commissions, consulter le site internet de la commune.

<http://www.saintlaurentdarce.fr>

### Changement au conseil

A l'issue du conseil municipal du 26 mai, Hélène Benoit a présenté sa démission pour convenance

personnelle. Elle est remplacée par Guy Montegnies, 13ème de liste. Pré-retraité de l'industrie



pharmaceutique vétérinaire, il souhaite mettre son temps libre au service d'un mandat électoral pour la première fois. Lors du conseil du juin, il a été nommé conseiller délégué.

*Catherine Delagarde*

## Tribune de l'opposition

### L'opposition à Saint-Laurent tient ses promesses de campagne !

**L**a liste Saint Laurent d'Arce, c'est vous ! s'était engagée à contribuer à la réouverture de votre boulangerie, pour laquelle vous trouverez les horaires ci-contre.

Au moment où vous lisez cet article, ce sera déjà chose faite et à notre tour nous comptons sur vous pour soutenir le commerce local.

Nous avons des valeurs humaines et veillons à ce que les décisions soient prises de façon juste et équitable et rappelons que pour chaque conseil municipal, l'ensemble des conseillers doit recevoir une convocation écrite dans laquelle figurent toutes les délibérations à l'ordre du jour.

Ces conseils municipaux sont publics, nous vous invitons à y

participer sous réserve du respect du protocole sanitaire.

Par ailleurs, suite à la démission d'une colistière de la majorité, nous souhaitons encore plus renforcer nos engagements et rester proches de vous tout au long de cette mandature. A toutes fins utiles, vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes : 07.70.54.89.99 Aurélie BASTIDE – 06.62.92.94.70 Sandrine MESNIER – 06.10.60.26.65 Lionel VIGNES.

Nous souhaitons remercier la majorité élue de nous avoir accordée cet espace 48h avant la publication. A vous, ainsi qu'à vos proches, nous souhaitons une belle période estivale.

**Le Fournil de Saint LAURENT**

18 Rue Etienne de la Boétie  
33240 SAINT LAURENT D ARCE  
TEL 05.57.43.08.26

**Ouverture de votre Dépôt de pains**

**Le 14 juillet 2020**  
Tous les jours de 6h30 à 13h30

**Boulangerie - Pâtisserie**  
Pains spéciaux (noix, céréales, viking, maïs, pain de campagne...)  
Pâtisserie artisanale (tartelletes, mousses, entremets, pièce montée, lunch sucrés et salés...)  
Formule midi (1 sandwich + 1 boisson + 1 dessert)  
**Epicerie - Journaux**

### Un budget communal sous contrôle

Lundi 29 juin, le conseil municipal a approuvé les comptes consolidés de 2019 et le budget prévisionnel (dit primitif) de 2020.

Une fois le nouveau conseil municipal installé, le vote du budget était enfin possible. Le 29 juin, M. le Maire et Mmes Laure Dupont Raymond et Régine Rigal comptables, en présence de Mme Champagne, Comptable Public, ont présenté le compte administratif 2019 et le budget primitif (prévisionnel) pour 2020. Les comptes ont été approuvés par 12 voix pour (majorité) et 3 voix contre (opposition) pour le compte administratif de 2019, puis pour le budget de 2020, il fut validé par 12 voix pour (majorité), 1 voix contre et 2 abstentions (opposition).

#### Résultats comptables 2019

- Section de fonctionnement : dépenses 911 499,58 € / recettes 1 043 217,18 Euros  
 - Section d'investissement : dépenses 171 335,94 / recettes 77 383,94 Euros

Lors de cet exercice la section de fonctionnement a dégagé un excédent de 131 717,60 €, alors que celle d'investissement présentait un déficit de 93 952,00€. Ces résultats s'expliquent par la poursuite d'une politique de rigueur au niveau des dépenses de fonctionnement

(rationalisation des coûts et des contrats) et par une recherche de rentrées d'argent (ventes de concessions au cimetière, location salle des fêtes, travaux réalisés par le personnel en régie). Ceci a permis de financer les travaux de réfection de la salle des fêtes, le nouvel accueil de la mairie, la mise en accessibilité des bâtiments publics.

Le déficit en section d'investissement était inévitable puisque les recettes de 77 383,94 € ne pouvaient à elles seules couvrir les 86 544,37 € de remboursement d'emprunt, ainsi que les travaux urgents à réaliser.

#### En 2020, poursuite de la rigueur

Le poids des emprunts restant inchangé en 2020, il faut donc encore réduire à minima nos investissements et bien sûr poursuivre les économies de fonctionnement.

Le budget primitif s'établit de la sorte :  
 - Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 1 364 670,41 €

- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 242 312,17 €.

La ventilation des différents postes est présentée ci-dessous.

### Comment est composé le budget communal ?

Il est composé de deux parties, dénommées des sections : fonctionnement et investissement. Elles sont toutes deux composées de deux colonnes, respectivement recettes et dépenses, qui doivent s'équilibrer.

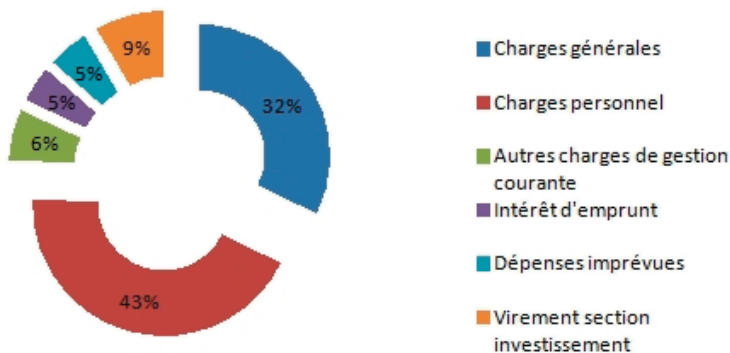
**La section fonctionnement** regroupe :

- les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune : personnel, gestion courante (eau, électricité, entretien bâtiments, subventions associations...), intérêts des emprunts.
- les recettes issues des produits des services (location, cantine, concessions...), impôts et taxes, dotations et subventions en provenance de l'Etat, du département.

Pour sa part, **la section investissement** comporte :

- les dépenses liées à la dette et aux équipements (travaux).
- les recettes relatives aux taxes, aux subventions liées à la réalisation de travaux.

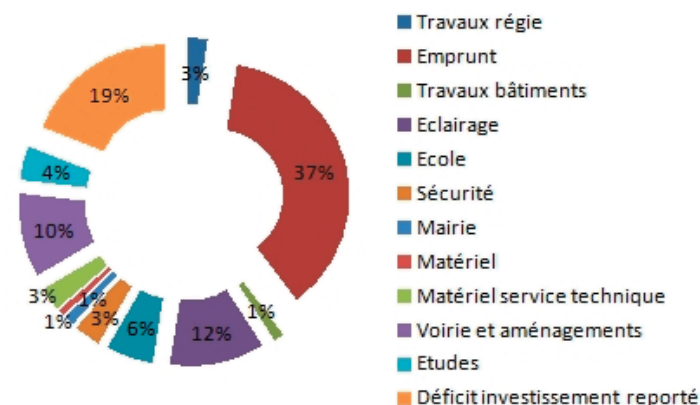
#### Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2020



**Charges générales** : eau, électricité, chauffage, alimentation, maintenance, entretien des bâtiments, voirie et réseaux, fêtes et cérémonies, fournitures scolaires...

**Autres charges de gestion courantes** : Subventions aux associations (5400€), service incendie, formation, indemnités élus...

#### Dépenses d'investissement prévisionnelles 2020



#### Détail des travaux :

Eclairage public, climatiseur pour école, matériel informatique et vidéo pour l'école et la mairie, acquisition de matériel dont broyeur d'accotements (nettoyage des fossés), matériel pour l'école, instrument pour l'orchestre à l'école et la cantine, sécurité routière (ralentisseur), travaux route des Faurès...

## Ecole, histoire d'un troisième trimestre pas comme les autres.

*De mars à juin, la vie des écoliers et du personnel de l'école de St-Laurent d'Arce a été bouleversée pour lutter contre la pandémie.*

Lorsque le confinement fut décrété ce 17 mars dernier au soir, nous étions tous loin de penser qu'il durerait aussi longtemps et qu'il viendrait complètement bouleverser notre mode de vie et celle de nos enfants.

### Fermeture de l'école

En effet, les premiers bouleversements intervinrent préalablement avec la décision de fermer les écoles, collèges, lycées et universités. A Saint-Laurent-Arce, l'école primaire a ainsi cessé de fonctionner dès le lundi 16 mars. Pour autant, l'enseignement ne devait pas s'arrêter ; les institutrices entreprirent ainsi de dispenser leur cours à distance et de transmettre les devoirs pour assurer la continuité pédagogique durant cette période qui ne devait durer que jusqu'aux vacances de Pâques. Charge était donnée aux parents, confinés à la maison ou non, de superviser la bonne exécution des devoirs. Et chacun a fait comme il a pu, prenant conscience qu'on ne peut pas s'improviser instituteur du jour au lendemain.

Pendant ce temps à l'école, le personnel s'est affairé pour un grand nettoyage et une désinfection du bâtiment, mobilier, jeux...

### Réouverture progressive

Et puis cette période de confinement a duré, de quinzaine en quinzaine, jusqu'au 12 mai, date à laquelle les prémices du déconfinement étaient décidés et avec eux, la réouverture progressive des écoles.

Cette décision ne laissa que quelques jours pour s'organiser : comment accueillir les enfants ?, quelles règles sanitaires appliquer ? quels produits ? comment empêcher les enfants de se toucher ?, un vrai casse-tête pour les représentants de l'école (personnel, enseignants, représentants des parents d'élèves et élus). Cet énorme travail, mené tambour battant par l'équipe, a repris

toute l'organisation et les dispositions sanitaires pour assurer les règles de distanciation, les gestes barrières, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage, la désinfection et la communication auprès des familles. Ainsi, dans notre village, les familles eurent le choix de remettre ou non leurs enfants à l'école de manière échelonnée.

- 12 mai : Grande section, CP, CM2

- 18 mai : CE1, CE2, CM1/CM2.

- 25 mai : Petite et moyenne section

### Une organisation entièrement repensée

Un maximum de 15 élèves par classe était imposé. L'organisation de l'accueil des élèves fut entièrement repensée ; les entrées et sorties de l'école furent différentes selon les classes et balisées.

Pour le périscolaire, les horaires furent restreints et le nombre d'enfants fut limité à 15.

Le service de la cantine fut assuré par roulement de deux groupes de 15 enfants, échelonnant les repas de 11h30 à 13 h 30 avec 1/4h de nettoyage entre chaque passage.

Enfin, pour le bus, le service ne put être maintenu, le personnel étant recentré sur les besoins en nettoyage. Le 12 mai, tout était fin prêt pour accueillir les premiers enfants. Ils furent 29 ce jour-là, puis 39 la semaine suivante, enfin 68 le 25 mai. Lorsque l'autorisation que tous les élèves reprennent le chemin de l'école fut donnée le 22 juin, 140 élèves étaient



*Les entrées de l'école ont dû être modifiées et balisées.*

de retour à l'école sur 162.

### Bravo les enfants

Les enseignants ont globalement constaté que les enfants avaient bien assimilé les règles sanitaires, et que globalement, aucun retard scolaire n'était à déplorer. Bravo aux parents pour le suivi ! En revanche, les enfants ont rencontré quelques difficultés pour rester concentrés plus de 10 mn, probablement dû à un travail trop séquencé.

Pour la rentrée prochaine, il n'y a pas de consigne donnée à ce jour et, à minima, les mêmes conditions sanitaires devraient être appliquées, sauf contre-ordre du ministère avant la rentrée.

Pour la période qui vient de s'écouler, nous pouvons saluer les efforts entrepris par chacun pour s'adapter et faire en sorte que nos enfants soient dans les meilleures conditions possibles. Un grand merci au personnel, aux enseignants et à Mme la directrice.

*Catherine Delagarde*

### Une belle aventure humaine

*Pour faire face à la pandémie, les bénévoles se sont fédérés à St-Laurent pour réaliser des masques pour les soignants.*

L'apparition du Coronavirus a mis en évidence la pénurie de masques de protection pour les soignants et les forces de l'ordre.

#### Les Masques du Cubzaguais

Des initiatives locales sont ainsi apparues dans le pays. A Saint-Laurent d'Arce, fin mars, suite à l'appel lancé sur les réseaux sociaux d'Hélène le Garrec, chef d'entreprise « Petits jupons » et 1<sup>ère</sup> adjointe, le groupe «Masques Cubzaguais» s'est créé, constitué d'une cinquantaine de personnes des communes du secteur.

Notre commune s'est beaucoup mobilisée : d'une part les associations et des particuliers ont été généreux par leurs dons qui ont permis d'acheter les fournitures pour la confection de masques, d'autre part plusieurs habitantes(ts) ont ressenti le besoin de participer à leur création, sous la houlette d'Hélène Le Garrec.

Tout un réseau s'est ainsi formé dans ce secteur créant un lien social très fort, œuvrant pour une même cause : fabriquer des masques pour le personnel soignant (hôpital, EHPAD, aides à domicile) et les forces de l'ordre. Au total, c'est 1600 masques qui ont été créés et distribués.

#### Masques pour Saint-Laurent

Fin avril les commandes ayant diminué et les masques étant devenus très recommandés pour la population, Mr le Maire a demandé à Hélène Benoit déjà active pour les Masques Cubzaguais de prendre en main la mise en place d'une production Saint-Laurentaise de masques gratuits pour la commune.

L'équipe des «Masques pour Saint-Laurent» constituée de personnes déjà présentes dans le premier groupe et de nouvelles volontaires, a été guidée



*L'équipe des Masques pour St-Laurent, bravo et merci mesdames.*

par un but commun, chacune ayant sa spécialité : découpage, assemblage, couture... Ainsi, 400 masques ont pu être fabriqués pour la commune.

Tous n'ont pas été distribués car le département et la métropole en ont fourni mais ils ont été stockés en mairie et restent à la disposition de la population en cas de besoin. On peut constater qu'il y a eu un véritable élan de solidarité au sein de notre commune formant une chaîne humaine pendant le confinement et que même isolées ces bénévoles ont

créé un lien grâce aux réseaux sociaux. Après le déconfinement, ces personnes ont pu se retrouver physiquement en organisant une auberge espagnole.

Que soient ici chaleureusement félicitées et remerciées Hélène Le Garrec et Hélène Benoit ainsi que chaque donateur et chaque personne ayant participé à la fabrication de ces masques. Elles ont donné une belle leçon de générosité et de fraternité.

*Maryse Mallet*



## Les Petits déjeuners du Maire

*Les St-Laurentais sont invités à rencontrer M. le Maire pour partager et échanger au cours d'un petit déjeuner tous les deux mois.*

**C**omme promis lors du programme de campagne électorale, nous avons proposé d'organiser des petits déjeuners avec Mr le Maire et le conseil municipal.

Ils constituent un moment privilégié de rencontre entre les élus disponibles et les habitants qui viennent partager, échanger sur un sujet donné ou se renseigner sur des points touchant la commune de manière plus générale.

Un thème différent sera proposé tous les 2 mois. Il y aura aussi des interventions de personnes extérieures à la commune. Nous souhaitons réellement faire de ces rencontres des moments conviviaux. N'hésitez pas à nous soumettre vos idées.



Notre premier Petit Dej. aura lieu le **samedi 26/09 à 09h30**

L'équipe municipale a le plaisir de convier tous les **NOUVEAUX VENUS** sur notre commune. (arrivés en 2019 et 2020)

Dans un souci d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire par mail à l'adresse suivante : [mairie@saintlaurentdarce.fr](mailto:mairie@saintlaurentdarce.fr) par tel au 05.57.43.01.61.

*Elisabeth Fernandes*

## Fusion des clubs de foot de St-Laurent/ St-Gervais et du FC Coteaux du Bourgeois.

*Un nouveau club, plus grand, avec plus de moyens pour préparer l'avenir.*

**A**près une année de travail et de nombreuses réunions animées, la fusion des deux clubs est aujourd'hui officielle : le nouveau club s'appelle FC Alliance du Moron et son siège social se trouve à Bourg sur Gironde.

La raison principale qui a poussé les dirigeants des deux clubs à créer une nouvelle entité est simple à comprendre : l'avenir, comme dans tous les sports, est au regroupement, les petits clubs ne pouvant plus subvenir à leurs besoins principalement à cause des contraintes administratives et des coûts qui y sont afférents.

Les tailles proches des deux clubs et leur proximité géographique ont pesé dans la balance ; il restait donc à créer un club et faire en sorte que personne ne se

sente lésé . Grâce à des dirigeants mettant plus en avant l'intérêt sportif que les querelles de clocher, l'aventure a débouché sur cette alliance .

La saison 2019 / 2020 , bien que tronquée à cause de la Covid 19, aura été utile pour créer des ententes avec les clubs de Bourg et Cubzac les Ponts sur plusieurs catégories d'âge, en attendant la fusion.

Les quelques 400 adhérents dont 350 joueurs (filles et garçons) disposeront de 7 stades, 2 foyers et 2 gymnases. Une dizaine de catégories d'âge constituera l'ossature du club , en plus des 4 arbitres indispensables à la vie du groupe. Une cinquantaine de bénévoles travaillera désormais, que ce soit pour l'administration du club ou l'encadrement technique des joueurs. Le nouveau club s'est doté d'un nouveau logo et d'une page Facebook F.C. Alliance du Moron.

*Jean-Pierre Suberville*



## Marché communal cet été

**C**omme vous le savez une fois par mois un marché est organisé à St-Laurent-d'Arce. Une bonne occasion de se retrouver, les commerçants sont là pour vous faire découvrir tous les produits de nos terroirs.

Cet été, vous pouvez vous restaurer sur place ou à emporter.

Vous découvrirez divers produits, Fruits et Légumes, Vinaigre, Pain, Poulets rôtis, Viande (boeuf ou veau), Fromage et saucissons, Champignons, Couscous, Bijoux, Bière, Vin, etc.

Pour le 14 juillet, par une belle journée ensoleillée, les visiteurs ont pu faire leurs achats, puis s'attabler sur les tables prévues à cet effet.

Quel plaisir de se retrouver, de partager ensemble ce repas, de goûter les produits locaux, en toute convivialité.

Ce fût aussi l'occasion pour chacun d'échanger en toute simplicité avec M. Le Maire et ses conseillers à l'ombre des arbres.

On peut dire que la municipalité a réussi son pari d'apporter au sein du village un lieu de rencontre amical, tout en développant le commerce local.

Un grand merci au Comité des fêtes et au St-Laurent de France pour leur soutien logistique.

Devant le succès rencontré, il est probable que le marché du 9 août propose aussi un repas pour le midi. Il sera préférable de réserver vos plats :

Veau : 06.63.21.55.11.

Poulets rôtis, jambonneau, épaule : 06.75.92.88.84.

Rappel des dates du marché: 9 août, 13 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 6 décembre.



### Pour un été serein ... entre voisins

Le non-respect des règles de bon voisinage est une des premières sources d'irritation et de conflits bien souvent par méconnaissance des règles.

#### Quand peut-on tondre sa pelouse ?

L'utilisation de la tondeuse, et plus généralement l'utilisation d'un matériel bruyant de jardinage ou de bricolage doit se faire dans les créneaux suivants :

- en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à midi.

Les risques encourus :

Si la tonte de pelouse est réalisée en dehors des créneaux horaires légaux, il est encouru une amende forfaitaire de 68€.

Certains se posent aussi cette question : **Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin ?**

Les déchets verts, de quoi s'agit il ?



Première source d'irritation entre voisins : la tondeuse !

Les déchets verts sont constitués des végétaux de jardin : l'herbe, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies et d'arbustes, de débroussaillage, ....

#### Que faire des déchets verts ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou compost individuel, car ils sont biodégradables, ou de les déposer en déchetterie.

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Il existe des dérogations, par exemple s'il n'existe pas de déchetterie, s'il y a une obligation de débroussaillage, ou si un plan de prévention des risques incendie de forêt s'applique, ou encore il est possible de faire une demande de dérogation individuelle délivrée par le préfet de département, pour combattre certaines maladies de végétaux ou éliminer des plantes envahissantes.

#### Pourquoi brûler les déchets verts est-il interdit ?

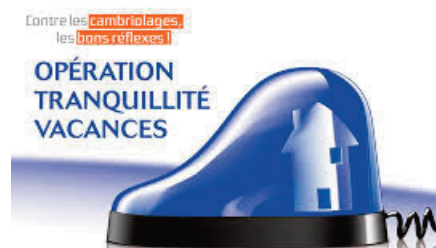
Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (particules fines notamment)

Par exemple, brûler 50kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage et risques d'incendie.

Magali Morard

### ... et en vacances.



Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison ?

Vous pouvez demander à la gendarmerie de Saint-André-de-Cubzac de surveiller votre domicile.

Depuis 1974, le dispositif Opération Tranquillité Vacances ( OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Il s'agit d'un service de sécurisation mis en oeuvre par la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie soit en personne soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence. Pour gagner du temps, remplissez et imprimez le formulaire accessible en ligne et rendez vous à la gendarmerie de Saint-André-de-Cubzac pour finaliser votre demande.

Lien pour télécharger le formulaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

Elisabeth Fernandes

### Restons en contact

Pour nous permettre de vous communiquer plus rapidement des informations liées à la vie de la commune, ou pour vous envoyer la newsletter de la mairie, nous vous proposons de nous communiquer vos coordonnées :

Nom : ..... Prénom : .....

Email 1 : .....

Email 2 : .....

Adresse :

Ville : Saint Laurent d'Arce 33240

Téléphone portable 1 : ..... Téléphone portable 2 : .....

Vous pouvez nous les adresser soit par courrier à la mairie, 8 rue Pierre Georget ou par mail : [mairie@saintlaurentdarce.fr](mailto:mairie@saintlaurentdarce.fr)

Mentions légales CNIL : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. le Maire, Jean Pierre Suberville pour informer les habitants de Saint-Laurent-d'Arce. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Voir notre site internet de la commune.